

Transfert d'établissement principal hors ressort vers Rennes ou Saint-Malo / ME

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ille-et-Vilaine :

CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex

CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex

CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

Cette formalité entraîne l'attribution par l'Insee d'un nouveau numéro SIRET  [lexique](#)
(.pdf - 44.11 Ko) (44.11 Ko)

NB : Les greffes de Rennes et de Saint- Malo sont 2 Greffes distincts

Dans tous les cas

Extrait K Bis original datant de moins de trois mois de l'ancien siège

[<<<Imprimé P2>>>](#) rempli et signé en original sur les 2 feuillets

Pouvoir signé en original s'il y a lieu

Si l'activité est réglementée

Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant

l'exercice de l'activité au nom du représentant légal **ou** requête de + **33.36€** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Par transfert pur d'activité ou cession droit au bail ou achat clientèle

Si transfert pur d'activité ou forain :

Justificatif de la jouissance du local récent où se situe le nouvel établissement, par tous moyens, au nom du déclarant

Pour les SDF, copie de l'attestation de domiciliation de l'organisme social : Centre d'Action Sociale (CCAS) ou du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), dont dépend la commune de rattachement

Ou

Copie du livret spécial de circulation délivré avant le 29 janvier 2017 en cours de validité

Si cession de droit au bail ou achat de licence IV ou achat de clientèle

Copie de l'acte

Si transfert sur un nouvel établissement (1ère immatriculation sur le Greffe)

chèque de 70 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Par acquisition de fonds de commerce

Si acquisition du fonds de commerce par achat, licitation, attribution par voie de partage

Copie du jugement ou de l'acte

Attestation de parution dans un Journal d'annonces légales, ou copie de celui-ci

Si acquisition du fonds par voie de donation, ou en liquidation judiciaire

Copie du jugement ou de l'acte

Si transfert sur un nouvel établissement (1ère immatriculation sur le Greffe)

chèque de 70 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Par prise en location gérance

Si prise en location gérance

Copie de l'acte de location gérance

Journal d'annonces légales mentionnant la location gérance, ou copie de celui-ci

Si transfert sur un nouvel établissement (1ère immatriculation sur le Greffe)

chèque de 70 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER A PARTIR DE LA DATE D'EFFET

Coordonnées CCI Ille-et-Vilaine :

Fougères : Tél 02 99 94 75 75 - Fax : 02 99 94 41 20 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

Rennes : Tél 02 99 33 66 66 - Fax : 02 99 33 24 28 - cferennes@ille-et-vilaine.cci.fr

Saint-Malo : Tél 02 99 20 63 00 - Fax : 02 99 40 12 89 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr
